

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire «ITEKA N'IJAMBO» n°394 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»

Semaine du 30 octobre au 5 novembre 2023



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 29 octobre 2023, au moins 674 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>TABLE DES MATIERES</i>	<i>PAGES</i>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. CONTEXTE</i>	4
<i>I.1. POLITIQUE</i>	4
<i>I.2. DROIT DE L'HOMME</i>	5
<i>I.3. SECURITAIRE</i>	5
<i>I.4. DE LA JUSTICE</i>	8
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	9
<i>II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	9
<i>II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	9
<i>III. CONCLUSION</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

- CDS** : Centre de Santé
- CNDD-FDD** : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
- CNIDH** : Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
- CNL** : Congrès National pour la Liberté
- DPAE** : Direction Provincial de l'Agriculture et de l'Environnement
- ECOFO** : Ecole Fondamentale
- FMI** : Fond Monétaire International
- HCR** : Haut-Commissariat pour les Réfugiés
- OBR** : Office Burundaise de Recettes
- RN** : Route Nationale
- SIDA** : Syndrome d'Immuno- Déficience Acquise
- SNR** : Service National de Renseignement
- TGI** : Tribunal de Grande Instance
- VBG** : Violences Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, sécuritaire et droit de l'homme ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 2 cadavres retrouvés et 5 victimes de VBGs.

Parmi les victimes figurent 1 nouveau-né tué.

Des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

1. CONTEXTE

1.1. POLITIQUE

Propos du Président de la république lors d'une réunion quadri-logique en commune Bugarama, province Muramvya

En date du 31 octobre 2023, en commune Bugarama, province Muramvya, Evariste Ndayishimiye, Président de la République a rencontré les responsables des secteurs de la sécurité nationale, de la défense, de la justice et de l'administration pour évaluer la situation sociale et sécuritaire. Dans cette réunion, le Président a dit qu'il est choqué de voir les institutions internationales comme la FMI et la banque mondiale lui accusait avec son gouvernement d'être le responsable des crimes économiques commises dans le pays. Le président a révélé que chaque année le Burundi perd plus d'un milliard de dollar américain. Il a reconnu également l'existence d'un groupe de Mafia au Burundi qui fait tout pour qu'aucune pièce d'argent n'entre dans les caisses de l'Etat. Le Président a dit également que l'OBR fait partie des saboteurs de l'économie nationale. Cette haute autorité a appelé les responsables présents dans la réunion de lui soutenir afin de combattre les crimes économiques. Le président de la république a affirmé qu'il reconnaît la situation critique de l'économie du pays et que si rien ne change, l'Etat pourra prochainement manquer les salaires des fonctionnaires, les devises pour l'importation des médicaments et des engrais chimiques.

Lancement du flambeau de la paix, XVII^{ème} Edition, en province Muyinga

En date du 4 novembre 2023, dans la province Muyinga, Evariste Ndayishimiye, Président de la République, accompagné par son épouse, le président du sénat, le premier ministre, le secrétaire général du parti CNDD-FDD, d'autres hauts dignitaires, l'équipe d'Intwararumuri et d'autres participants a procédé au lancement officiel pour l'année 2023 du flambeau de la paix, XVII^{ème} Edition, sous le thème : *"Dans notre solidarité, Visons un Burundi Émergent en 2040"*. Ce flambeau de la paix va circuler dans toutes les communes du pays tout en commençant dans les sept communes de la province Muyinga. Le Président de la République a dit qu'il faut prendre soins de cette équipe partout où elle va passer et demande à la population d'écouter cette équipe et les leaders qui ont déjà compris leur rôle d'éveiller la conscience qui dort encore pour s'orienter vers la Vision d'un Burundi Émergent en 2040. Il a ajouté : *"Nous allumons le flambeau pour commencer un long voyage qui nous conduira au développement"*.

1.2. DROIT DE L'HOMME

Manque des moyens financiers par le HCR pour le rapatriement volontaire des réfugiés burundais

Dans sa note publiée en date du 3 novembre 2023, le HCR a indiqué qu'elle n'a pas de fonds pour maintenir la dynamique de la campagne de rapatriement volontaire des réfugiés burundais et cette campagne risque d'être suspendue durant les 8 prochains mois. Cette organisation des Nations Unies pour les Réfugiés indique qu'il avait prévu de soutenir 23 000 rapatriés burundais supplémentaires entre septembre et décembre 2023. Elle révèle qu'elle ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour le faire. Pour le HCR, les exigences pour soutenir le rapatriement volontaire des réfugiés burundais sont urgentes et les fonds devraient couvrir la période de novembre 2023 à juin 2024. Cette même note signale qu'au 31 août 2023, un total de 220 834 réfugiés avait bénéficié d'une aide au retour depuis 2017. Le HCR estime qu'environ 325 000 burundais restent en exil.

Mis en cause du statut A de la CNIDH au Burundi

Dans une communication du 2 novembre 2023 à l'attention de l'Alliance Mondiale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme, l'Initiative pour les droits humains au Burundi et Human Rights Watch disent être préoccupés par le manque d'indépendance, de crédibilité et d'efficacité de la CNIDH au Burundi. Ces organisations ont demandé que le statut A de la CNIDH soit examiné en amont dans son prochain examen prévu en 2026 par le Sous-Comité d'accréditation. Rappelons que le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le Burundi, Fortuné Gaétan Zongo avait lui aussi souligné le manque d'indépendance de la CNIDH dans un communiqué rendu public à l'issue de sa visite au Canada dans la ville d'Ottawa en date du 25 octobre 2023.

1.3. SECURITAIRE

Une personne tuée en commune et province Cankuzo

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2023, sur la colline, commune et province Cankunzo, Magnifique Irankunda, alias Yoya, âgé de 18 ans, élève en 1^{ère} langues au Lycée Communal de Cankuzo, en même temps conducteur de taxi vélo, a été tué étant en sommeil à l'aide d'une machette au niveau de la tête et des coups de poignards au niveau de la poitrine et de la gorge puis son corps jeté devant l'entrée de leur maison par sa mère Jacqueline Kanyange, âgé de 49 ans, commerçante ambulante, en collaboration avec son fils Don de Dieu Hagabimana. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'empêcher sa mère de vendre des parcelles et vélo laissés par son père. Hagabimana a montré aux policiers où il a caché le couteau utilisé. Selon les mêmes sources, Irakoze Chantal, administratrice communale est venue voir ce qui s'était passé et le véhicule communal a été utilisé pour conduire le cadavre à la morgue de l'hôpital Cankuzo tandis que, Hagabimana a été conduit au commissariat provincial de police et sa mère au cachot du parquet de Cankuzo. En date du 30 octobre 2023, le TGI de Cankuzo a condamné Jacqueline Kanyange et Hagabimana Don de Dieu à une peine de prison à perpétuité.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Kayokwe, province Mwaro.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2023 indique qu'en date du 27 octobre 2023, à l'hôpital du District sanitaire de Kibumbu, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé à la poubelle située dans les enceintes de cet hôpital. Selon des sources sur place, Josiane Nibizi, âgée de 19 ans, originaire de la colline Bisha, zone Makamba, commune Rusaka, Province Mwaro a tué son bébé après l'avoir mis au monde quand elle gardait sa mère alitée à cet hôpital. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été alité sous surveillance de la police. Le cadavre a été enterré le même jour par les membres de sa famille au cimetière Kibumbu.

Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Butaganzwa, province Ruyigi

En date du 1^{er} novembre 2023, vers 20 heures, sur la sous-colline Nyamyumba, colline Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi, un nommé Bizimana, âgé d'environ 30 ans, père de trois enfants, membre du parti CNDD-FDD, a été tué par une personne non identifiée à son domicile. Selon des sources sur place, la victime a reçu 4 coups de machettes sur la tête et elle est morte sur le champ quand elle allait secourir sa femme qui avait été attaquée par cette personne non identifié à sa sortie de la maison pendant la nuit. Selon les mêmes sources, quatre personnes ont été arrêtées en date du 2 novembre 2023 pour des raisons d'enquête.

Une personne tuée en commune et province Kayanza.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2023 indique qu'en date du 17 octobre 2023, vers 20 heures, sur la colline Ryirengeye, commune et province kayanza, Innocent Minani a été tué poignardé à l'aide d'un gros caillou par son frère Macaire Nyandwi âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, Minani a été accusé de couper et manger un régime de banane déjà vendu par Nyandwi Macaire à Serges Manirakiza leur voisin avant que ce dernier vienne le récupérer. Selon les mêmes sources, la maison étant fermé deux jours, le corps de la victime en état de décomposition a été retrouvé par des voisins à son domicile après avoir défoncé la porte. Les mêmes sources ajoutent que les volontaires de la Croix rouge l'ont enterré et le présumé auteur a été arrêté en date du 19 octobre 2023. Dans un procès de flagrance du 30 octobre 2023, le TGI Kayanza a condamné Macaire Nyandwi à une peine de servitude pénale de 20 ans de prise ferme.

Une personne morte en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2023, indique que dans la nuit du 29 octobre 2023, sur la colline Kanyenkoko, commune et province Rumonge, un nommé Mugisha, âgé de 18 ans a été attaqué et tué par un Hippopotame au bord du la Lac Tanganyika lorsqu'il était allé pêcher. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu sur la colline Nkayamba précisément près de la rivière Dama. Le corps sans vie a été retrouvé en date du 30 octobre 2023 dans l'après-midi et la famille a procédé à l'enterrement de la victime vers 18 heures le même jour.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Cankuzo

En date du 29 octobre 2023, sur la colline Nyamusenga, zone, commune et province Cankuzo, un corps sans vie de Pascal Barangenda, cultivateur, âgé d'une soixantaine d'années a été retrouvé par sa femme suspendu sur une charpente de la maison à l'aide d'une corde. Selon des sources sur place, Venantie Mabone, sa femme et sa fille qui étaient à l'intérieur de la maison ont été arrêtées par Bazikwankana Ferdinand, procureur de la République de Cankuzo et sont détenues au cachot

du parquet de Cankuzo pour enquête tandis que le cadavre a été conduit à la morgue par des administratifs à la base à l'aide d'une ambulance de l'hôpital Cankuzo. L'enterrement a eu lieu sur la colline Mugenda en date du 31 octobre 2023, vers le soir, par l'administration communale et les voisins, le déplacement du cercueil a été facilité par un véhicule de la DPAE.

Irrégularité dans la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles en Mairie de Bujumbura

En date du 31 octobre 2023, à la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles, situé dans la zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, le corps de feu Chantal Hakizimana a été retrouvé décomposé alors qu'il se trouvait dans une chambre froide. Selon des sources sur place, le corps se trouvait dans la chambre numéro 14 alors que la famille l'avait laissé dans la chambre froide numéro 7 en date du 27 octobre 2023 le jour de sa mort. Selon les mêmes sources, la famille, amis et connaissances s'y sont rendus pour l'enterrement digne de la leur et ont trouvé la situation ainsi puis ont demandé de la lumière au chef hiérarchique pour statuer sur le cas et punir les responsables. Les mêmes sources ajoutent que Lyduine Baradahana, ministre de la santé publique et de la lutte contre le SIDA a mis en place une commission des médecins pour examiner ce corps et le rapport a approuvé la détérioration de ce dernier. Le corps a été enterré vers 15 heures avec l'aide du ministère de la santé et de l'hôpital Prince Régent Charles alors que la famille, amis et connaissances étaient à la morgue depuis 7 heures du matin. La ministre de la santé a précisé qu'une autre commission composée des agents de la police, ceux du SNR et ceux de l'appareil judiciaire continuent les enquêtes pour que les coupables soient démasqués et punis conformément à la loi.

Des menaces à l'ex-membre du parti CNDD-FDD en commune Giharo, province Rutana

En date du 2 novembre 2023, sur la colline Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Gilbert Nyandwi, ancien membre du parti CNDD-FDD est recherché par des jeunes Imbonerakure dont Laurent Kabura et Kayuki, sous l'ordre de Rénovat Hakizimana, chef communal du parti CNDD- FDD. Selon des sources sur place, Rénovat Hakizimana les a intimés l'ordre de l'acheminer au cachot de la police de cette localité une fois l'attraper. Selon les mêmes sources, la victime a été accusée d'avoir participé dans des réunions nocturnes dont l'objectif était de semer des mésententes entre les nouveaux dirigeants du parti CNDD- FDD. Ladite victime a été chassée du parti au pouvoir en lui accusant d'être déviant il y'a environ 1 année. Nyandwi a dû quitter sa famille pour aller se réfugier dans un endroit non encore connue.

Des menaces contre le responsable communal du parti CNL en commune Giharo, province Rutana

En date du 4 novembre 2023, vers 18 heures, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Jean Pierre Nzoyisaba surnommé Derenganya, représentant communal du parti CNL de ladite commune a été encerclé par des Imbonerakure dirigé par Athanase Bigirimana, représentant communal des jeunes Imbonerakure quand il était au cabaret avec Gervais Bigirimana entrain de partager un verre. Selon des sources sur place, Jean Pierre Nzoyisaba a été accusé d'être l'ancien membre du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Gervais Bigirimana a dit qu'il était en train de féliciter son voisin Derenganya qui venait d'être relaxé de la prison de Rutana car il avait été arrêté au mois d'aout 2021, par des Imbonerakure et policiers, après une embuscade faites par des Imbonerakure pour le tuer mais Jean Pierre était avec ses membres qui l'ont aidé à

se défendre. Par après, ces Imbonerakure en collaboration avec des policiers ont arrêtés Jean Pierre et quatre autres en les accusant d'avoir préparé d'éliminer ces Imbonerakure. Par peur de la réaction des gens qui étaient au cabaret, ces deux personnes n'ont pas été arrêtés par ce groupe d'Imbonerakure. Les mêmes sources ajoutent qu'arriver à la maison, Jean Pierre a entendu des gens entrain de toquer à la porte et sa femme a fait semblant d'ouvrir la porte au moment où son mari échappait en passant par la fenêtre et ces gens l'ont poursuivi mais en vain. Rappelons qu'en date du 28 septembre 2023, s'est tenue une réunion dans un cabaret appartenant à Rénovât dirigée par Olivier Nibitanga, gouverneur de Rutana dans laquelle étaient présents Sylvain Nzikoruriho, responsable du parti CNDD-FDD à Nyaburunga, Alexis alias Kajagari responsable des Imbonerakure dans la zone Giharo, Damas Ntibahezwa alias Kibezi, chef de zone Butezi et Cyriaque Komezurugendo. Dans ladite réunion, ils ont décidé de faire des montages en amenant des armes dans la maison de Jean Pierre Nzoyisaba ou tout près de sa maison puis organiser des fouilles perquisition en lui accusant d'en train de préparer de la rébellion afin de l'emprisonner pour que les élections prochaines se déroulent étant détenu. Dans cette même réunion il a été dit que si l'emprisonnement s'échoue, ils vont le tuer.

Tentative de meurtre d'un nouveau-né en commune et province Muramvya.

En date du 2 novembre 2023, vers 10 heures, sur la sous colline Muyange, colline, commune et province Muramvya, Nadia Akimana âgée de 21 ans, a mis au monde un bébé et l'a emballé dans un vieil sac avant de le jeter dans un buisson près de chez elle. Selon des sources sur place, des passants ont entendu des cris d'un bébé et l'ont amené à l'hôpital Muramvya, pendant que les habitants de la colline encerclaient presque tous les ménages pour chercher l'auteur. Selon les mêmes sources, Nadia vivait chez sa grand-mère, Calinie Nikobamye et avait abandonné l'école quand elle était en première année post-fondamentale à l'ECOFO Buruhukiro. Les enquêtes n'ont pas duré longtemps car Nadia s'est présentée chez le chef de colline et a avoué les faits. Elle est actuellement à l'hôpital de Muramvya pour allaiter régulièrement l'enfant, sous surveillance des policiers, en attendant le procès.

Des cas de vol des chèvres en commune Ntega, province Kirundo

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 3 novembre 2023, indique qu'un phénomène de vols des chèvres dans les ménages s'est généralisé depuis le mois d'octobre 2023. Selon des sources sur place, plus de 30 chèvres ont été volés en moins d'un mois par des gens non identifiés. Selon les mêmes sources, en date du 19 octobre 2023, sur la colline Gitwenzi, commune Ntega, des chèvres ont été volés chez Bukuru Simon et dans la nuit du 23 octobre 2023, sur la même colline, Nkurunziza Janvier a été victime de ce vol. Les mêmes sources ajoutent que, Augustin, Barikore, Mutaganda, Nyabenda Pierre, Anicet, Déo Barinakandi et Joseph Karenzo ont été aussi victimes.

1.4. DE LA JUSTICE

Procès de flagrance en province Karuzi

En date 3 novembre 2023, vers 19 heures, au TGI Karuzi, province Karuzi, dans sa séance plénière, Jean Baptiste Sinzinkayo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 42 ans, originaire de la colline et

zone Gisimbawaga, commune Mutumba, province Karuzi a été condamné à une peine de servitude pénale de 5 ans de prison et une amande de 200.000 fbu. Selon des sources sur place, il a été arrêté en possession de deux bidons d'essence et 4 bouteilles en plastique de 1.5 litres sur une moto de la Croix Rouge et a été accusé de perturber l'économie du pays. Selon les mêmes sources, Jean Baptiste Sinzinkayo était un agent de l'Etat-civil communal à Mutumba en même temps premier secrétaire de la Croix Rouge dans la même commune. Lors de son arrestation par la police de roulage sur la RN12, il a expliqué qu'il venait de s'approvisionner à la station située près du pont de la rivière Ruvubu qui sépare la province Karuzi et Gitega mais après que la police ait consulté les agents de cette station, ces derniers ont dit qu'aucun bidon n'a été servi.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Deux fillettes violées en commune et province Kayanza.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 octobre 2023, indique qu'en date du 24 octobre 2023, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, K. A. J, âgée de 9 ans et I. E âgée de 8ans ont été violées par Zéphérin Nijimbere âgé de 16 ans, berger chez les victimes. Selon des sources sur place, la mère de ces fillettes a surpris Zéphérin entrain de violer I.A dans la cuisine et a appelé Ninziza Cyprien, administratif local pour constater les faits. L'autre petite fille K. A. J a avoué qu'elle aussi a été violée par le même garçon la veille dans le même endroit. Selon les mêmes sources, les autorités collinaires ont arrêté et conduit Zéphérin au cachot du commissariat de police Kayanza tandis que les victimes ont été conduites à l'hôpital Kayanza pour bénéficier des soins.

Une fille violée en commune Bukemba, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 5 novembre 2023, indique qu'en date du 2 octobre 2023, vers 17 heures, sur la colline Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, B.V, âgée de 16 ans élève à l'ECOFO Gihofi en 7^{ème} année, a été violé par Ervin Igirukwishaka, âgé de 33 ans, coiffeur résident à Gacaca, même commune. Selon des sources sur place, la victime venait de l'école et a rencontré Ervin qui l'a proposé de le rendre visite puis l'a gardé chez lui. Les parents de la victime l'ont cherché et l'ont trouvée chez Ervin en date du 19 octobre 2023. Ces derniers ont alerté la police qui a arrêté le présumé auteur et l'a conduit au cachot du poste de police à Gihofi.

Une femme et sa fille battues en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2023 indique qu'en date du 23 octobre 2023, vers 10 heures, sur la colline Titi, commune Butaganzwa, province Ruyigi, Sandrine Habarugira et sa mère Evelyne Ndayiragije ont été battus à coups de poings et de bâtons par Bosco Manirakiza, chef de famille. Selon des sources sur place, les visages des victimes ont été défigurés et ont été transportées au CDS de la localité pour bénéficier des soins.Selon les mêmes sources, Bosco voulait vendre un terrain mais sa femme et les enfants s'y sont opposés. Les mêmes sources ajoutent que tout a commencé par une mésentente familiale car le père de la famille voulait louer ses lopins de terre sans le consentement de sa femme et avait l'habitude de les vendre comme il

veut. Evelyne Ndayiragije et sa fille Habarugira Sandrine se sont réfugiées dans la famille biologique d'Evelyne et trois autres enfants sont restés avec leur père Bosco Manirakiza. Sandrine Manirakiza ne fréquente plus l'école. L'affaire a été transmise à l'autorité communale de Butaganzwa.

III. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.